

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance



Mémoire déposé au
ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Conjointement par

le Conseil en éducation
des Premières Nations

et

la Commission de la santé
et des services sociaux
des Premières Nations
du Québec et du Labrador



Mémoire présenté conjointement par

Le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN)

et

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Rédaction : Raymond Sioui, CEPN

Direction de la rédaction : Lise Bastien, CEPN, et Marjolaine Sioui, CSSSPNQL

Révision : Marie-Noëlle Caron, Jessie Messier, Alexandra Picard Sioui, Sophie Picard, Isabelle Verret et Francine Vincent, CSSSPNQL

Graphisme : Patricia Mathias, CSSSPNQL

Révision linguistique : Marie-Andrée L'Allier

Ce document est accessible en version électronique, en français et en anglais, au www.cssspnql.com et au www.cepn-fnec.com.

Toute reproduction, totale ou partielle doit avoir reçu une autorisation préalable, dont la demande doit être adressée à la CSSSPNQL ou au CEPN, soit par courrier, soit par courriel à info@cssspnql.com ou à info@cepn-fnec.com.

ISBN : 978-1-926553-87-0

© CSSSPNQL et CEPN, 2013

TABLE DES MATIÈRES

*Les États se concertent
et coopèrent de bonne foi
avec les peuples
autochtones intéressés –
par l’intermédiaire
de leurs propres institutions
représentatives – avant
d’adopter et d’appliquer
des mesures législatives ou
administratives susceptibles
de concerner les peuples
autochtones, afin d’obtenir
leur consentement
préalable, donné
librement et en
connaissance de cause.*

**Article 19 de la
Déclaration des Nations
Unies sur les droits des
peuples autochtones.**

Introduction.....	4
Description des organisations	4
1. Portrait sommaire de la situation.....	5
1.1. Données sociodémographiques	5
1.2. Conditions de santé.....	6
1.3. Activités de sports et loisirs : portrait actuel	6
1.3.1 Sédentarisation et mode de vie	7
1.4. Recommandation d’un comité consultatif fédéral- provincial-territorial	8
1.5. Juridiction et Nations distinctes	8
1.6. Financement actuel	9
1.6.1 Santé Canada - Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Région du Québec	9
1.6.2 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).....	9
1.6.3. Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	10
1.6.4. Secrétariat des affaires Autochtones (SAA)	10
1.6.5. Québec en forme	10
1.6.6 Commission de la santé et des services sociaux des Pre- mières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) .	10
1.6.7. Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN).....	11
1.6.8. Communautés des Premières Nations	11
2. Enjeux et orientations du livre vert	12
2.1. Premier enjeu du livre vert : L’accessibilité	12
2.1.1 Orientation 1 : Initier tous les jeunes, dès le début du parcours scolaire, au plaisir de la pratique d’une vaste gamme d’activités physiques, récréatives et sportives.	12
2.1.2. Orientation 2 : Offrir aux citoyens et citoyennes des environnements favorables à l’intégration d’activités phy- siques de diverses formes dans leurs habitudes de vie. ..	13

2.1.3 Orientation 3 : Adapter l'offre de services aux besoins et aux capacités des personnes, des groupes ou des communautés qui éprouvent des difficultés ou des limites particulières.....	14
2.1.4 Orientation 4 : Assurer aux athlètes de haut niveau et à la relève le soutien technique, professionnel et financier leur permettant d'exceller sur les scènes sportives canadienne et internationale.....	14
2.2. Deuxième enjeu du livre vert : La qualité des expériences.....	14
2.2.1 Orientation 1 : Offrir un encadrement de qualité, adapté à l'état et au développement de la personne, qui favorise tant le plaisir et l'accomplissement personnel que l'atteinte de l'excellence.	15
2.2.2 Orientation 2 : Assurer des conditions sécuritaires et éthiques qui soient respectueuses des personnes et de leurs capacités.....	15
2.3. Troisième enjeu du livre vert : La valorisation.....	15
2.3.1 Orientation 1 : Valoriser l'importance et les effets bénéfiques de la pratique régulière d'activités physiques, récréatives et sportives auprès de l'ensemble des citoyens et citoyennes	15
2.3.2 Orientation 2 : Promouvoir l'excellence sportive et les succès individuels ou collectifs qui peuvent donner le goût de bouger et contribuer au rayonnement du Québec partout dans le monde.....	16
2.4. Quatrième enjeu du livre vert : La concertation	16
2.4.1 Orientation 1 : Veiller à ce que les actions soient cohérentes et reposent sur un partage clair des rôles et responsabilités des acteurs à l'échelle nationale, régionale et locale	16
3. Recommandations.....	17
3.1. Recommandation 1	17
3.2. Recommandation 2	17
3.3. Recommandation 3	17
3.4. Recommandation 4	18
3.5. Recommandation 5	18
3.6. Recommandation 6	18
Annexe : Données de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations, 2008.....	19

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

1 *Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles.*

2 *En concertation avec les peuples autochtones, les États prennent des mesures efficaces pour reconnaître ces droits et en protéger l'exercice.*

Article 31 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Introduction

C'est dans le cadre d'une rencontre du réseau des directeurs en santé des Premières Nations, tenue le 19 novembre 2013, que les représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont présenté le livre vert du gouvernement du Québec intitulé *Le goût et le plaisir de bouger, Vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*.

Lors de cette rencontre, le sous-ministre adjoint, M. Luc Fournier, a lancé l'invitation à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) de présenter un mémoire avant l'adoption de la politique nationale prévue pour mars 2014.

Afin de bien illustrer les liens entre l'adoption de saines habitudes de vie, l'éducation, la culture et la santé, la CSSSPNQL s'est jointe au Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) pour préparer ce mémoire.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Description des organisations

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) est un organisme à but non lucratif, responsable d'appuyer les efforts des Premières Nations du Québec dans la planification et l'élaboration de programmes de santé et de services sociaux culturellement adaptés. Elle a pour mission de promouvoir le mieux-être physique, mental, émotionnel et spirituel des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations et des Inuits ainsi que de veiller au mieux-être de ces personnes. Depuis sa création en 1994, elle vise aussi à favoriser l'accès à des programmes globaux de santé et de services adaptés aux Premières Nations et conçus par des organisations reconnues et sanctionnées par les autorités locales, le tout dans le respect des cultures et de l'autonomie locales.

Le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) a été fondé en 1985. Il s'agit d'un organisme créé par et pour les Premières Nations. Il représente 22 communautés issues de 8 nations au Québec. Sa mission principale est de défendre les intérêts des communautés des Premières Nations en vue d'améliorer les services éducatifs offerts à tous les élèves et étudiants des Premières Nations. Le but ultime du CEPN est que l'éducation des Premières Nations relève de la pleine et entière compétence des Premières Nations dans le cadre de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, comme le stipule l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*¹.

Le CEPN et la CSSSPNQL ont mené des consultations sur la nécessité et la pertinence de mieux financer et de mieux encadrer les programmes sportifs et de loisirs communautaires des Premières Nations. Ces consultations ont permis de constater qu'il existe d'énormes lacunes quant aux services sportifs et aux loisirs offerts aux Premières Nations comparativement à ceux qui sont offerts à l'extérieur des communautés autochtones. Les deux organisations sont convaincues qu'une amélioration de la situation s'impose tant pour contribuer au mieux-être en général que pour contrer le décrochage scolaire.

¹ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-16.html>.

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Le mémoire débute par la présentation d'un portrait sommaire de la situation des Premières Nations du Québec². Celui-ci vise à faire comprendre les différences significatives qui existent entre les Premières Nations et les allochtones en ce qui concerne leur contexte historique, identitaire, social, socioéconomique et politique. La section 2 apporte des explications complémentaires sur les particularités des Premières Nations en commentant chacune des neuf orientations regroupées sous les quatre enjeux du livre vert du gouvernement du Québec. Suivent des recommandations dont la finalité est d'apporter des améliorations significatives à la situation actuelle des Premières Nations.

1. Portrait sommaire de la situation

1.1 Données sociodémographiques

Ce mémoire présente une partie des besoins des 31 communautés du Québec issues des 8 nations totalisant 68 428 membres des Premières Nations³.

Contrairement au profil sociodémographique de la population québécoise, les jeunes occupent un fort pourcentage de la population des Premières Nations. Effectivement, les jeunes de moins de 18 ans représentent 34 % de la population des Premières Nations du Québec, alors que les adultes de 18 à 64 ans en constituent 60 % et que 6 % de la population est âgée de plus de 65 ans⁴.

Le contexte de vie des familles Premières Nations représente un obstacle considérable à la pratique d'activités sportives. Sous l'angle de la situation socioéconomique, notons qu'un peu plus de 30 % des enfants et des adolescents vivent dans une famille monoparentale. Par ailleurs, plus de la moitié (54 %) des adultes ont touché un revenu individuel inférieur à 20 000 \$ en 2007, selon l'*Enquête régionale sur la santé des Premières Nations* menée par la CSSSPNQL en 2008. Pour ce qui est du revenu des ménages, plus d'un tiers (34 %) ont gagné moins de 20 000 \$. D'ailleurs, moins de la moitié (45 %) des adultes occupent un emploi, pourcentage similaire au nombre d'adultes détenant un diplôme d'études secondaires. Aussi, 25 % des adultes vivent de

² À l'exception des nations crie, naskapie et inuite.

³ *Ibid.*

⁴ CSSSPNQL, *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations*, 2008



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

l'insécurité alimentaire modérée ou grave comparativement à 8 % chez les Québécois. De plus, 31 % des adultes vivant avec des enfants sont aussi dans une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave⁵.

1.2 Conditions de santé

Plusieurs recherches établissent un lien entre l'inactivité physique et la détérioration d'un bon nombre de conditions de santé liées au mieux-être physique et mental, par exemple :

- ▷ une surcharge pondérale ou l'obésité;
- ▷ le développement de maladies chroniques telles que l'hypertension ou le diabète;
- ▷ l'isolement, l'exclusion et la dépression;
- ▷ etc.

L'état de santé de la population des Premières Nations est préoccupant et justifie grandement des actions visant l'adoption de saines habitudes de vie. Voici le portrait global de la santé des Premières Nations en quelques chiffres :

- ▷ plus de la moitié des Premières Nations de 12 ans et plus sont fumeurs; c'est plus de deux fois la proportion de fumeurs au Québec (23 %);
- ▷ l'obésité chez les adultes des Premières Nations est passée de 33 % en 2002 à 41 % en 2008; c'est deux fois plus qu'au Québec;
- ▷ les trois quarts des adultes présentaient un surpoids en 2008;
- ▷ moins de la moitié des enfants des Premières Nations ont un poids santé;
- ▷ l'hypertension touche une fois et demie plus de membres des Premières Nations (23 %) que de Québécois (15 %);
- ▷ la proportion de la population diabétique chez les Premières Nations (18 %) surpasse celle de la population québécoise de 10 %;

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

- ▷ un jeune de 15 à 24 ans sur quatre (25 %) a déjà eu des pensées suicidaires au cours de sa vie et 16 % des jeunes de cette tranche d'âge ont déjà fait une tentative de suicide;
- ▷ 40 % des répondants ont eu une consommation excessive d'alcool au moins une fois par mois contre 19 % des répondants québécois;
- ▷ 37 % des répondants de 12 ans et plus ont fait usage de drogues en 2007; c'est plus de trois fois la proportion observée chez les Québécois de 15 ans et plus.

Parmi ces conditions, l'incidence de surpoids, d'obésité, du diabète et les problématiques de santé mentale chez les populations des Premières Nations montrent à quel point il est important de promouvoir l'activité physique en plus de créer un environnement propice à l'adoption de saines habitudes de vie dans les communautés⁶.

1.3 Activités de sports et loisirs : portrait actuel

Comme dans d'autres groupes de population, le niveau d'activité physique diminue avec l'âge chez les Premières Nations du Québec. Un peu plus du tiers (37 %) des enfants font du sport au moins une fois par semaine (ex. : font partie d'un groupe, suivent des cours) alors qu'environ la moitié d'entre eux (51 %) ne font jamais ce type d'activité extrascolaire. La pratique d'un sport extrascolaire est un peu plus répandue chez les adolescents (44 % et 36 %), mais on remarque qu'un individu sur cinq (20 %) se considère inactif. Du côté des adultes, 35 % d'entre eux se disent inactifs⁷.

La pratique de loisirs à caractère culturel est aussi peu répandue. Moins de 10 % des enfants et des adolescents font partie d'un groupe ou suivent des cours de chant, de danse ou de tambour traditionnel au moins une fois par semaine et une majorité (80 % à 85 %) n'ont jamais fait partie d'un tel groupe ou suivi de tels cours⁸.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

1.3.1 Sédentarisation et mode de vie

La sédentarisation a eu des répercussions majeures sur le mode de vie des Premières Nations. Bien que présentant des points communs avec ce que le livre vert entend par sédentarisation, il s'agit d'un phénomène qui revêt également une tout autre dimension pour les Premières Nations.

Le passage de collectivités semi-nomades à sédentaires, phénomène encore très récent pour certaines communautés, doit se voir accorder une attention toute particulière chez les Premières Nations. Il faut rappeler que les Premières Nations ont été confinées sur des territoires exigus et que, à un moment ou l'autre de leur histoire, elles se sont vu empêcher d'accéder librement à leur territoire traditionnel et à ses ressources.

Par ailleurs, un plus grand accès au territoire va de pair avec la pratique d'activités traditionnelles qui, même si elles ne sont pas perçues comme un loisir ou des activités de sport par les Premières Nations, s'avèrent des activités identitaires valorisantes qui font bouger et qui contribuent au mieux-être sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel. L'accès au territoire favorise aussi le développement économique et la création d'emplois, et aide à lutter contre la pauvreté.

La sédentarisation imposée aux Premières Nations a d'ailleurs grandement influé sur les occasions de développement économique des collectivités et est devenue l'une des principales causes du haut niveau de pauvreté chez les Premières Nations. Or, la pauvreté est considérée comme l'un des déterminants sociaux ayant le plus grand impact sur la santé.

Pour le moment, il y a peu d'ententes sur le partage des revenus d'exploitation des ressources du territoire. Ce type d'ententes pourrait générer des fonds pouvant être investis dans des infrastructures et des projets visant à encourager les activités traditionnelles, les sports et les loisirs dans les communautés.

L'autre aspect de la sédentarisation retenu dans le livre vert est celui de l'émergence d'activités de loisir requérant peu d'effort physique, ce qui crée un obstacle à l'atteinte de l'objectif d'être plus actif. Cet aspect ne doit pas être négligé car, depuis l'utilisation accrue de la technologie, les Premières

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Nations, tout comme les allochtones, n'échappent pas à l'attrait qu'exerce ce type d'activités dites sédentaires telles que la télévision, les jeux vidéo, les réseaux sociaux, etc.⁹. D'ailleurs, les résultats de *l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations* indiquent que près de 2 enfants sur 5 (39,8 %) regardent la télévision plus de 90 minutes par jour. Les enfants de 6 à 11 ans (42,1 %) sont plus nombreux à regarder la télévision plus de 90 minutes par jour que les enfants de 0 à 5 ans (35,4 %)¹⁰.

1.4 Recommandation d'un comité consultatif fédéral-provincial-territorial

Le Comité consultatif fédéral-provincial-territorial de la condition physique et des loisirs en est venu aux conclusions suivantes après une table ronde qui s'est tenue en février 2000, à Hobbema, en Alberta¹¹ :

Les modes de vie traditionnels et une vie active, y compris l'éducation physique, l'activité physique, le sport, les loisirs et les activités culturelles connexes :

- ▷ *offrent des stratégies de prévention bien plus puissantes et rentables que les stratégies réactives de traitement;*
- ▷ *permettent le développement personnel nécessaire au succès dans la vie, par exemple : le respect mutuel, l'honnêteté, le travail d'équipe, une éthique de travail saine, la résolution des conflits, le franc-jeu, l'estime de soi, la fierté et la confiance en soi;*
- ▷ *fournissent des occasions d'intégration qui permettent à tous les groupes d'âge et à toutes les cultures d'interagir et d'établir un respect mutuel;*
- ▷ *fournissent des occasions de développement du leadership et de création de modèles;*
- ▷ *fournissent l'occasion de vivre des relations positives et de créer des partenariats;*
- ▷ *augmentent le niveau d'activité tout au long de la vie pour améliorer la qualité de vie et la santé mentale, et pour aider à réduire l'incidence de*

⁹ Voir les statistiques en annexe sur les activités sédentaires.

¹⁰ CSSSPNQL, *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations*, 2008.

¹¹ <http://lin.ca/resources/maskwachees-declaration-advisory-committee-fitness-and-recreation-2000>



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

l'ostéoporose, de certains types de cancer et d'états comme les maladies du cœur, le diabète de type II et l'obésité;

- ▷ *fournissent l'occasion de bâtir un fondement spirituel qui englobe les valeurs traditionnelles;*
- ▷ *fournissent l'occasion à toute la famille, y compris aux parents, d'aider au développement des enfants, des jeunes et des communautés.*

Enfin, en conclusion à ses travaux, le Comité consultatif a déclaré :

Un engagement formel et un investissement soutenus dans la vie active, l'activité physique, l'éducation physique, les loisirs et le sport sont essentiels pour promouvoir la santé et régler les problèmes sociaux avec lesquels sont aux prises les communautés autochtones du Canada. (Déclaration de Maskwachees, juin 2000.)

La suite de ce portrait sommaire et les données complémentaires aux enjeux et aux orientations du livre vert présentées à la section suivante montrent qu'il reste beaucoup à faire pour concrétiser cette prise de position.

1.5 Juridiction et Nations distinctes

Les droits existants des Premières Nations ont récemment été réaffirmés dans la Constitution canadienne, par des jugements récents et par le droit international. Par ailleurs, les sévères préjudices subis résultant de mesures soutenues d'assimilation, dont le confinement dans des réserves et les écoles résidentielles, font que bien que les Premières Nations aspirent à exprimer pleinement ces droits, elles sont loin d'avoir accès aux conditions nécessaires pour en tirer avantage comme il se doit.

En plus d'affirmer le droit des Premières Nations d'être consultées, plusieurs articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) affirment le droit des Premières Nations à l'autodétermination, indiquent qu'elles ont le droit d'avoir accès aux ressources du territoire, d'être distinctes, et que les États ont le devoir d'adopter des mesures pour rendre



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

possible l'exercice de ces droits¹². Enfin, il est important de rappeler qu'en 1985, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion reconnaissant que les Premières Nations forment des nations distinctes.

L'ensemble des Premières Nations est imprégné de cette conviction, fondée, d'avoir des droits et de pouvoir les exprimer. Il est important que ces droits soient compris et respectés. C'est pourquoi les représentants des gouvernements doivent être bien informés afin qu'ils puissent agir en connaissance de cause, dans le respect des positions officielles de leurs gouvernements, du droit canadien et du droit international, avant de s'engager dans des processus de négociation, de concertation ou de consultation avec les Premières Nations.

1.6 *Financement actuel*

Le délai pour rédiger ce mémoire ne nous a pas permis d'effectuer une recherche aussi approfondie et exhaustive que nous l'aurions souhaité en ce qui a trait aux diverses sources de financement. Considérant qu'il s'agit d'un enjeu qui est de la toute première importance, une recommandation sera formulée à cet effet.

1.6.1 Santé Canada - Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, Région du Québec

Depuis 2008, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) bénéficie des services d'un spécialiste de l'activité physique. Ce dernier a pour mandat de soutenir les Premières Nations et les Inuits dans le déploiement de leurs programmes d'activités physiques. De plus, depuis quelques années, Santé Canada offre un financement non récurrent qui varie de 170 000 \$ à 330 000 \$ à l'échelle provinciale pour mettre en place des projets communautaires, que peuvent déposer les 52 communautés. Ce financement est prélevé à l'intérieur de l'enveloppe du programme Initiative sur le diabète chez les autochtones¹³ puisque aucun autre programme ne prévoit de financement pour la mise en place d'activités sportives.

¹² La DNUDPA se trouve notamment à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

¹³ <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnic/diseases-maladies/diabete/index-fra.php>.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

1.6.2 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)

AADNC finance à l'occasion des activités ou des événements ponctuels tels que l'organisation d'un tournoi ou d'un camp d'été. Toutefois, en ce qui concerne les écoles, sa formule de financement – dont la désuétude fait consensus – ne prévoit aucun financement pour les activités sportives ou physiques. Ce ministère n'a pas de programme de financement spécifique pour ce type d'activités au niveau communautaire.

1.6.3 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Depuis 2010, le MELS dispose d'une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral. Cette entente quinquennale non récurrente prévoit l'attribution de financement de l'ordre de 50 000 \$ pour le déploiement d'activités communautaires sous deux sphères distinctes, soit l'initiation à la pratique du sport et l'activité récréative pour donner la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale et la détente. Le MELS confie l'administration de cette enveloppe à la CSSSPNQL. Grâce à ces fonds, différents projets ont ainsi pu émerger d'initiatives communautaires ou régionales.

1.6.4 Secrétariat des affaires Autochtones (SAA)¹⁴

Suivant une entente de trois ans (2009-2012) avec le gouvernement du Québec pour un montant de 68 520 \$ pour la durée de l'entente, 19 communautés ont eu accès à du financement pour l'embauche d'un coordonnateur au niveau communautaire par l'entremise du Programme d'aide financière pour l'embauche et le suivi de coordonnateurs en sport et loisir, et d'implication communautaire et citoyenne dans différentes communautés autochtones du Québec. Les activités organisées par ces coordonnateurs communautaires sont très diversifiées (ex. : journées de canot ou rabaska, rafting, clubs et sessions de volleyball, basketball, expéditions en forêt, etc.).

Le financement provient aussi du Secrétariat à la jeunesse et du MELS. Le programme est en processus de renouvellement et selon le SAA, il est prévu que seulement une dizaine de communautés pourront se prévaloir du financement entre 2013 et 2015.

¹⁴ Informations obtenues de Viviane Denis-Ducharme, conseillère, Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques, SAA, ministère du Conseil exécutif

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

1.6.5 Québec en forme¹⁵

Québec en forme offre du financement aux Premières Nations et aux Inuits par l'entremise du programme Communautés et partenaires des Premières Nations et Inuits engagés dans la promotion des saines habitudes de vie au Québec 2012-2013.

Vingt-trois communautés sont présentement soutenues, ou en voie de l'être, dans le cadre de développement de plans d'action visant l'adoption de saines habitudes de vie chez les 0-17 ans. Dans ces situations, le regroupement local rassemble uniquement des partenaires de la communauté autochtone.

Onze autres sont soutenues, ou en voie de l'être, dans le cadre de projets de mixité, c'est-à-dire que le regroupement local est constitué de partenaires autochtones et allochtones, généralement regroupés à l'échelle d'une municipalité régionale de comté (MRC).

1.6.6 Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

En 2011, les chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) ont adopté une résolution désignant la CSSSPNQL à titre d'organisation responsable du dossier sports et loisirs. En effet, la CSSSPNQL doit prévoir la mise en place d'un comité de suivi dont le mandat consistera, entre autres, à analyser toutes les avenues de partenariats possibles visant le financement d'activités afin de mieux répondre aux besoins des Premières Nations. Son rôle sera aussi d'élaborer un plan de communication et de favoriser la concertation entre les partenaires.

En plus d'administrer l'enveloppe attribuée par le MELS, la CSSSPNQL élabore différents projets et outils visant l'adoption de saines habitudes de vie grâce à des fonds alloués par Santé Canada. Ces montants ont notamment permis le déploiement du projet Kirano dans plusieurs communautés des Premières Nations. De plus, en collaboration avec d'autres partenaires, la CSSSPNQL travaille activement à sensibiliser les communautés à propos de la stratégie de création d'environnements favorables aux bonnes habitudes de vie.

¹⁵ Informations obtenues de Mathieu Vallet, conseiller provincial à l'accompagnement auprès des communautés Premières Nations et Inuits, Québec en forme.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

La CSSSPNQL contribue aussi à l'organisation de la tenue des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord en collaboration avec différents partenaires. Rassemblant plus de 4 500 jeunes autochtones dont plus de 300 venant du Québec, les Jeux constituent un moment unique pour permettre à certains athlètes autochtones de démontrer leurs aptitudes sur la scène internationale. Le transport des athlètes vers cet événement est partiellement financé par le gouvernement du Québec; les communautés des Premières Nations doivent aussi apporter une contribution financière pour offrir cette chance à leurs jeunes.

1.6.7 Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN)

Les Jeux interscolaires visent à encourager les élèves qui fréquentent les écoles membres du CEPN à poursuivre leurs études en leur permettant de participer à une compétition sportive à la fin de l'année scolaire¹⁶. C'est une collaboration entre le secrétariat du CEPN, la direction et les enseignants de chacune des écoles. Tout au long de l'année scolaire, les jeunes sont encouragés à adopter de saines habitudes de vie, en favorisant l'activité physique, une bonne alimentation et l'assiduité en classe.

En juin 2014 se tiendra la 7^e édition des Jeux interscolaires du CEPN, au PEPS de l'Université Laval, à Québec. Lorsque les Jeux ont eu lieu pour la première fois en 2008, 130 athlètes y ont participé; en 2014, quelque 700 jeunes sont attendus. Les besoins sont grandissants alors que le financement est très limité. Les communautés doivent assumer les frais d'inscription, qui représentent environ 70 % des frais liés à l'organisation; pour couvrir ces frais, les communautés organisent souvent des collectes de fonds. Pour ce qui est des autres sources de financement, le CEPN fait appel à des commandites et a reçu un certain soutien financier du MELS, de la CSSSPNQL et de Santé Canada.

1.6.8 Communautés des Premières Nations

Selon une consultation auprès des communautés membres du CEPN réalisée en 2008, un peu plus des deux tiers des Conseils de bande accordaient du financement pour des projets ponctuels à partir de leur budget de fonctionnement. Nous estimons que cette situation reflète toujours la réalité des

¹⁶ <http://jeuxinterscolaires.com/>.

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

communautés. Certaines d'entre elles bénéficient de commandites pour la réalisation d'événements communautaires ou régionaux.

C'est le cas par exemple du Grand rassemblement des Premières Nations, événement dont la communauté hôte est Mashteuiatsh. On y organise des activités de partage culturel, des compétitions sportives traditionnelles, des spectacles musicaux, des danses traditionnelles et intertribales, des dégustations de mets traditionnels et des cérémonies spirituelles. De plus, la mise en valeur des artistes et artisans des Premières Nations constitue une visée de premier plan dans le cadre de ce rassemblement traditionnel. Cet événement est financé par une dizaine de commanditaires.

De plus, plusieurs partenaires de l'extérieur des communautés sont également impliqués dans des regroupements locaux. Ils contribuent à bien desservir la clientèle autochtone présente sur leur territoire.

Voici certains des projets soutenus financièrement par différents organismes :

- ▷ Programme de développement des jeunes du Nunavik, porté par l'administration régionale Kativik (ARK) et Joe Juneau;
- ▷ Innu Meshkenu, porté par le Dr Stanley Vollant en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ▷ Local Recreation Coordinators Training Project, porté par le gouvernement régional Kativik.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

2. Enjeux et orientations du livre vert

Cette section présente les particularités des Premières Nations selon les orientations et les enjeux du livre vert. Les informations sont tirées essentiellement des commentaires recueillis lors de la présentation du livre vert dans le cadre de la rencontre du réseau des directeurs en santé des Premières Nations et de trois rapports de consultation¹⁷.

2.1 Premier enjeu du livre vert : L'accessibilité

2.1.1 Orientation 1 : Initier tous les jeunes, dès le début du parcours scolaire, au plaisir de la pratique d'une vaste gamme d'activités physiques, récréatives et sportives.

Même avant l'âge scolaire, c'est-à-dire dès la petite enfance, il est impératif que le milieu dans lequel évoluent les enfants soit propice à la pratique d'activités adaptées à leur âge et aux stades de développement. Une stimulation adéquate grâce à des activités favorisera le développement global des enfants tout en permettant l'adoption et éventuellement le maintien de bonnes habitudes de vie.

Le programme scolaire ne permet pas de couvrir plusieurs types d'activités physiques. Comme les écoles ne reçoivent pas de financement pour les activités de sport et de loisir, elles ne peuvent se doter d'un programme d'activités parascolaires pour offrir une plus vaste gamme d'activités.

Lors de la présentation du livre vert à Wendake, le 19 novembre 2013, il fut mentionné que pour plusieurs parents, les frais d'inscription de leurs jeunes à des activités représentaient un empêchement majeur. Cette réalité limite également l'offre d'activités complémentaires au programme d'études en dehors des heures de classe.

¹⁷ Consultation sur les besoins des Premières Nations en sport et loisir, Document de réflexion, CEPN, décembre 2006; (2) Rapport de consultation sur les sports et les loisirs dans les communautés, CEPN, mars 2008; (3) Analyse des mandataires potentiels en sports et loisirs, à l'attention de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, remise par David Gill, avec la contribution du Secrétariat des loisirs et des sports, juin 2011.

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Même si cette orientation est des plus louables, il est très difficile pour les communautés des Premières Nations de la mettre en place, d'autant plus que s'ajoutent à ces considérations des difficultés d'accès aux infrastructures comme nous le verrons ci-après.

2.1.2 Orientation 2 : Offrir aux citoyens et citoyennes des environnements favorables à l'intégration d'activités physiques de diverses formes dans leurs habitudes de vie.

Selon une consultation menée par le CEPN en 2008, les infrastructures dont les communautés sont le plus souvent dotées sont le gymnase à l'école, une patinoire et un terrain de jeu. Plusieurs infrastructures n'existent pas dans une majorité des communautés, notamment des terrains de soccer ou de tennis, des pistes d'athlétisme, des arénas, des salles multifonctionnelles, des piscines et des centres de conditionnement.

Lors de la récente rencontre avec le MELS, les directeurs santé ont aussi donné l'exemple des coûts élevés que demandent les municipalités avoisinantes pour la location d'arénas et la difficulté pour les communautés d'assumer de tels frais. S'ajoute l'éloignement qui rend difficile, voire impossible dans certains cas, cet accès aux infrastructures d'une municipalité avoisinante.

En ce qui concerne la capacité d'accueil, les équipements, la conformité et la sécurité des infrastructures existantes, la majorité des répondants déclare que les conditions étaient inacceptables pour chacune de ces composantes¹⁸. Compte tenu de l'absence d'un système de gestion des infrastructures adéquat pour indiquer quels sont objectivement les écarts à la conformité et à la sécurité et les besoins de rénovations, il est impossible de dresser un portrait objectif et précis de la situation pour l'ensemble des communautés.

Le constat est que bon nombre de communautés ne disposent tout simplement pas des conditions de base pour offrir à leurs citoyens des environnements favorables à l'intégration d'activités physiques de diverses formes dans leur quotidien.

¹⁸ Analyse des mandataires potentiels en sports et loisirs, à l'attention de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, remise par David Gill, avec la contribution du Secrétariat des loisirs et des sports, juin 2011



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

2.1.3 *Orientation 3 : Adapter l'offre de services aux besoins et aux capacités des personnes, des groupes ou des communautés qui éprouvent des difficultés ou des limites particulières.*

Du fait que plusieurs communautés des Premières Nations éprouvent de graves problèmes économiques, plusieurs familles ne peuvent pas assumer les frais d'inscription, les coûts d'équipement et les frais de déplacement pour participer à des événements sportifs. Il en est de même pour les activités de loisirs qui exigent un investissement matériel.

Le manque d'adaptation de l'offre de services est encore plus difficile pour les personnes ayant une capacité réduite, un handicap physique ou mental, des besoins spéciaux, ou pour les aînés. Ces personnes vulnérables devraient avoir accès à des mesures adaptées, équivalentes à celles que nous trouvons sur le territoire québécois, celles-ci pouvant se concrétiser, entre autres, par la signature d'ententes de services avec les municipalités avoisinantes.

2.1.4 *Orientation 4 : Assurer aux athlètes de haut niveau et à la relève le soutien technique, professionnel et financier leur permettant d'exceller sur les scènes sportives canadienne et internationale.*

Dans le cadre de l'analyse des mandataires potentiellement responsable du dossier sports et loisirs¹⁹, les organisations répondantes ont indiqué attacher une importance égale aux sports de compétition (haut niveau) et aux sports de loisir. Elles ont toutefois précisé que ces deux domaines étaient très différents sur le plan de la gestion des services (ressources humaines, financières, matérielles, etc.).

Au manque évident d'entraîneurs spécialisés pour soutenir les athlètes de haut niveau s'ajoute la difficulté d'accès à des infrastructures permettant la pratique de plusieurs disciplines, surtout pour les communautés éloignées. Une des avenues possibles soulignées par les directeurs en santé des Premières Nations lors

¹⁹ Analyse des mandataires potentiels en sports et loisirs, à l'attention de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, remise par David Gill, avec la contribution du Secrétariat des loisirs et des sports, juin 2011.

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

de leur rencontre avec le MELS est l'inscription à une fédération qui permet aux athlètes et aux entraîneurs d'avoir accès à un soutien adéquat; par contre, les coûts élevés représentent une fois de plus un obstacle important.

Il n'est donc pas étonnant de voir que les Premières Nations soient peu présentes, voire absentes, dans certaines disciplines de haut niveau. Les athlètes présents dans les circuits de compétition professionnelle représentent des modèles des plus importants pour les jeunes des Premières Nations et devraient conséquemment faire l'objet d'une attention particulière.

2.2 Deuxième enjeu du livre vert : La qualité des expériences

2.2.1 Orientation 1 : Offrir un encadrement de qualité, adapté à l'état et au développement de la personne, qui favorise tant le plaisir et l'accomplissement personnel que l'atteinte de l'excellence.

Un encadrement de qualité et adapté dépend en grande partie de la disponibilité d'entraîneurs qualifiés à cet effet. Lors de la consultation menée en 2008, les jeunes des communautés ont identifié le professeur d'éducation physique comme la personne qui les motivait le plus à pratiquer des activités sportives et de loisirs après les heures d'école. Ceci peut s'expliquer en partie par la rareté d'autres ressources communautaires occupant une fonction d'entraîneur.

Présentement, les programmes de certification sont peu adaptés à la formation d'entraîneurs autochtones, et les documents pédagogiques ne reconnaissent pas les spécificités culturelles des Premières Nations. Pour favoriser un encadrement de qualité et adapté au développement de la personne, il y aurait lieu de faciliter l'accès des communautés à un plus grand nombre d'entraîneurs certifiés et de permettre aux entraîneurs de bénéficier eux-mêmes d'un encadrement et d'une formation professionnelle adaptés à la réalité des Premières Nations. En termes de mieux-être, il faudrait accorder plus d'importance aux activités traditionnelles et encourager l'accès au territoire, qui va de pair avec la pratique de certaines de ces activités.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Selon la Commission royale des peuples autochtones, la formation de responsables continue d'être le principal point faible du sport chez les peuples autochtones... En effet, il n'y a toujours pas suffisamment d'administrateurs sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et de directeurs des loisirs capables de répondre aux besoins particuliers des communautés autochtones²⁰.

2.2.2 Orientation 2 : Assurer des conditions sécuritaires et éthiques qui soient respectueuses des personnes et de leurs capacités.

Pour atteindre cet objectif, nous rappelons l'importance de disposer d'un système de gestion des infrastructures. Il faut également insister sur l'importance d'aider les communautés à se doter d'une politique de sport et loisirs, et sur le rôle que peut jouer une organisation régionale des Premières Nations pour les accompagner dans cette démarche en tenant compte de leur réalité. L'importance d'accéder aux ressources nécessaires demeure essentielle, tant pour la création et l'adoption de politiques communautaires en matière de sécurité que pour l'amélioration de l'environnement et des infrastructures qui renforceront la sécurité et favoriseront la pratique des sports et des loisirs.

2.3 Troisième enjeu du livre vert : La valorisation

2.3.1 Orientation 1 : Valoriser l'importance et les effets bénéfiques de la pratique régulière d'activités physiques, récréatives et sportives auprès de l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Selon la consultation menée en 2008, une forte majorité de jeunes et d'adultes vivant dans les communautés des Premières Nations considèrent que les activités de sport et de loisir contribuent à améliorer la santé, la fréquentation scolaire et la cohésion sociale. Cette opinion rallie la population et elle devrait être diffusée dans toute campagne qui fait la promotion des bienfaits de l'activité physique.

La valorisation des activités physiques devrait faire l'objet d'une campagne de promotion et de sensibilisation; il en va de même de la promotion des activités traditionnelles, qui favorisent l'estime de soi. Toutefois, les communautés sont limitées quant aux possibilités d'offrir un soutien aux activités. En ce sens, les

²⁰ Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), volume 4, p. 193.

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

chefs de l'APNQL ont clairement indiqué compter sur les organisations régionales des Premières Nations pour aider les communautés à obtenir du financement auprès des gouvernements et partenaires impliqués dans le domaine des sports et loisirs.

Dans le cadre de la même consultation, les jeunes ont aussi donné d'autres exemples de ce qui pourrait attirer davantage la population non étudiante à la pratique d'activités sportives et de loisirs. Ils ont majoritairement accordé une grande importance à l'offre d'activités gratuites, des récompenses aux bénévoles participants, l'organisation de compétitions intérieures et extérieures, l'amélioration des infrastructures, la formation d'équipes et l'incitation des jeunes à venir avec leurs parents. Ils ont aussi mentionné que leur participation à l'organisation et à la gestion des activités sportives augmenterait leur motivation.

2.3.2 Orientation 2 : Promouvoir l'excellence sportive et les succès individuels ou collectifs qui peuvent donner le goût de bouger et contribuer au rayonnement du Québec partout dans le monde.

Offrir un meilleur soutien aux athlètes des Premières Nations qui excellent est un des moyens qui peut contribuer à la réalisation cette orientation. Le fait de favoriser la formation d'équipes par des mesures incitatives, telle que la participation à des événements extérieurs, pourrait contribuer à l'atteinte de cet objectif chez les Premières Nations.

2.4 Quatrième enjeu du livre vert : La concertation

2.4.1 Orientation 1 : Veiller à ce que les actions soient cohérentes et reposent sur un partage clair des rôles et responsabilités des acteurs à l'échelle nationale, régionale et locale.

En 2008, la majorité des communautés membres du CEPN n'avaient pas de politique ni de programme de sport et loisir. Cette situation s'est toutefois améliorée par la suite, sans doute parce qu'un certain nombre de communautés ont pu engager un coordonnateur grâce à une entente de financement avec le Secrétariat aux affaires autochtones et aussi parce que les communautés ont pu profiter d'un financement de Québec en Forme.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Toutefois, il est important d'indiquer que le financement de Québec en Forme est prévu jusqu'en 2017 et que les communautés n'ont aucune garantie quant aux fonds qui seront disponibles ultérieurement.

Toujours lors de la consultation, les répondants avaient indiqué souhaiter recevoir un soutien régional visant entre autres la création d'un programme parascolaire et l'organisation d'événements tels que des rencontres intercommunautaires, des tournois interscolaires, etc.

3. Recommandations

Les recommandations qui suivent nécessiteront l'implication de différents acteurs. En effet, une vision commune et un respect mutuel sont les deux conditions essentielles qui permettront d'optimiser les résultats quant à l'amélioration de la santé des Premières Nations. La volonté des partenaires et l'accès aux ressources adéquates sont des éléments déterminants pour accomplir des progrès significatifs. Les actions qui s'imposent doivent être apportés dans le respect de la culture des Premières Nations.

3.1 Recommandation 1

Des organisations régionales comme le CEPN et la CSSSPNQL ont souvent souligné l'importance que les Premières Nations qu'elles représentent soient consultées dès les débuts d'un processus devant mener à l'adoption d'une loi ou d'une politique pouvant les concerner. Nous proposons qu'un mécanisme soit mis en place afin d'assurer que la rédaction de la politique nationale tienne compte des enjeux présentés dans notre mémoire.

Nous recommandons une rencontre entre des représentants du comité de suivi provisoire coordonné par la CSSSPNQL, le responsable de la rédaction de la politique nationale et un représentant du MELS afin de tenir compte des enjeux présentés dans ce mémoire lors de la formulation de la politique nationale. Une section spécifique aux Premières Nations pourrait y être insérée, comme ce fut le cas dans la récente politique sur l'itinérance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

3.2 Recommandation 2

Nous croyons essentiel que la politique nationale fasse mention de la formation professionnelle, qui représente un enjeu majeur.

Nous recommandons que la politique nationale ou le plan d'action qui en découlera fasse état de l'importance que des formations professionnelles adaptées à la culture et aux activités traditionnelles des Premières Nations soient accessibles à ces dernières afin de combler un manque important de professionnels des Premières Nations dans le domaine du sport et du loisir (entraîneurs certifiés, éducateurs physiques, etc.).

3.3 Recommandation 3

Nous croyons également essentiel que la politique nationale reconnaisse l'importance des activités traditionnelles et de l'accès au territoire.

Nous recommandons que la politique nationale fasse mention de l'importance de l'accès au territoire ainsi qu'au partage des ressources, et qu'elle reconnaisse ainsi le rôle des déterminants sociaux de la santé étroitement liés à la pratique d'activités traditionnelles valorisantes.

3.4 Recommandation 4

Nous croyons également primordial que la politique nationale reconnaisse l'importance pour les Premières Nations de disposer des ressources nécessaires à la mise en place d'un système de gestion des infrastructures.

Nous recommandons que la politique nationale reconnaisse que l'absence d'un système de gestion adéquat des infrastructures des communautés est problématique, ce qui, entre autres, soulève des interrogations quant à la conformité et à la sécurité de leurs installations. Nous recommandons ainsi que le MELS contribue à trouver l'aide et les ressources nécessaires pour développer cet aspect au sein des communautés des Premières Nations.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

3.5 Recommandation 5

Il est impératif que les jeunes de 0 à 17 des Premières Nations soient initiés à des activités adaptées à leur âge ainsi qu'au mode de vie traditionnel et actuel dès la petite enfance, et il est indispensable qu'ils aient accès à ces activités. Il nous apparaît essentiel que les besoins de cette population ressortent dans la politique nationale.

Nous recommandons que les besoins spécifiques des enfants et des adolescents soient considérés dans la politique et que des actions soient prévues afin de favoriser leur développement optimal.

Pour ce faire, la politique devra tenir compte de l'adaptation des milieux de vie (école, services de garde, espaces communautaires, etc.) afin de les rendre propices à la pratique d'activités physiques. La culture et les traditions devront être considérées dans l'application de toute mesure découlant de la politique nationale.

Nous recommandons également que la politique fasse état de l'importance que la formule de financement des écoles des Premières Nations qui est de la responsabilité fédérale, soit révisée afin de prendre en considération les besoins des Premières Nations avec cet impératif.

3.6 Recommandation 6

Lors de la phase de mise en œuvre de la politique nationale, il sera primordial que des actions soient réalisées de façon concertée afin de maximiser les retombées de la politique chez les Premières Nations.

Nous recommandons que le MELS collabore au comité de suivi mis en place par la CSSSPNQL, et plus particulièrement qu'il indique et définisse toutes les avenues de partenariats et les options de financement possibles pour mieux répondre aux besoins des Premières Nations.

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Compte-tenu que l'adoption d'une politique nationale par le gouvernement du Québec, peut contribuer à creuser l'écart en termes de services auxquels ont accès les Premières nations versus les allochtones du Québec, et ce, dans la mesure où le gouvernement fédéral qui a une responsabilité fiduciaire n'adapte pas son financement pour combler ces écarts, nous recommandons :

Que le gouvernement du Québec se montre sensible à cette réalité et à la nécessité de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour éviter de creuser encore davantage les écarts de services entre les Premières Nations et les allochtones.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Annexe : Données de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations, 2008

Données sociodémographiques

- ▷ Les jeunes de moins de 18 ans constituent 34 % de la population des Premières Nations du Québec, les adultes de 18 à 64 ans 60 % et 6 % de la population est âgée de plus de 65 ans.
- ▷ Un peu plus de 30 % des enfants et des adolescents vivent dans une famille monoparentale.
- ▷ Moins de la moitié des adultes détiennent un diplôme d'études secondaires.
- ▷ Chez les 12 à 17 ans, 84 % fréquentent un établissement scolaire. Chez les 16-17 ans seulement, la proportion descend à 68 %.
- ▷ Plus de la moitié (54 %) des adultes ont touché un revenu individuel inférieur à 20 000 \$ dans l'année précédant l'enquête. Pour ce qui est du revenu des ménages, plus d'un tiers (34 %) ont gagné moins de 20 000 \$.
- ▷ Moins de la moitié (45 %) des adultes détiennent un emploi.
- ▷ Trente-et-un pourcent des adultes vivant avec des enfants sont dans une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave.
- ▷ Vingt-cinq pourcent des adultes des Premières Nations vivent de l'insécurité alimentaire grave comparativement à 8 % pour l'ensemble des Québécois.

Pratique d'activité physique et de loisir

- ▷ On observe que 30,2 % des enfants font du sport une à trois fois par semaine en faisant partie d'un groupe ou en suivant des cours, 51,4 % ne font jamais ce type d'activité extrascolaire.
- ▷ Huit enfants âgés de 6 à 11 ans sur 10 (81,7 %) sont considérés actifs, 13,6 % modérément actifs et 4,7 % inactifs. Les garçons sont plus actifs que les filles.



SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

- ⇒ Près de deux enfants sur cinq (39,8 %) regardent la télévision plus de 90 minutes par jour et trente et un pourcent (31,6 %) consacrent plus de 90 minutes par jour aux jeux vidéo.
- ⇒ Soixante-treize pourcent (73,4 %) des adolescents participent toujours ou parfois aux activités traditionnelles ou culturelles de leur communauté.
- ⇒ Chez les adolescents, 70,6 % sont actifs, 9,7 % modérément actifs et 19,7 % inactifs. Les adolescents sont plus actifs que les adolescentes.
- ⇒ Quarante et un pourcent (41,1 %) des adolescents écoutent la télévision plus de 90 minutes par jour et plus du tiers passent autant de temps devant l'ordinateur.
- ⇒ Près de la moitié (49,4 %) des adultes sont actifs, 15,8 % modérément actifs et 34,8 % sont inactifs. Les hommes sont plus actifs que les femmes.
- ⇒ Six adultes sur dix (60,0 %) passent entre 60 et 90 minutes par jour à regarder la télévision, lire, jouer au bingo, aux jeux vidéo ou à travailler à l'ordinateur.

Habitudes de vie et maladies chroniques

- ⇒ Plus de la moitié (56 %) des participants de 12 ans et plus fumeurs; c'est plus de 2 fois la proportion de fumeurs au Québec (23 %). Le tiers des jeunes de 12 à 14 ans et la moitié 15 à 17 ans fument.
- ⇒ L'obésité chez les adultes des Premières Nations est passée de 33 % en 2002 à 41 % en 2008; c'est deux fois plus qu'au Québec. Le pourcentage d'adultes présentant un surpoids est passé de 67 % en 2002 à 74 % en 2008.
- ⇒ Moins de la moitié des enfants des Premières Nations ont un poids santé.
- ⇒ La proportion de la population diabétique chez les Premières Nations (18 %) surpasse celle de la population québécoise de 10 %.
- ⇒ L'hypertension touche une fois et demie plus de membres des Premières Nations (23 %) que de Québécois (15 %).

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Entre la tradition et la performance

Santé mentale et dépendances

- ⇒ Vingt-cinq pourcent des adultes ont un indice de détresse psychologique élevé, ce qui est légèrement plus élevé qu'à l'échelle provinciale (23 %).
- ⇒ Parmi les jeunes de 15 à 24 ans, un sur quatre (25 %) a déjà eu des pensées suicidaires au cours de sa vie et 16 % ont déjà fait une tentative de suicide.
- ⇒ Quarante pourcent des répondants ont eu une consommation excessive d'alcool au moins une fois par mois contre 19 % des répondants québécois.
- ⇒ Trente-sept pourcent des répondants de 12 ans et plus ont fait usage de drogues dans l'année précédant l'enquête; c'est plus de trois fois la proportion rencontrée chez les Québécois de 15 ans et plus.
- ⇒ C'est chez les jeunes de 15 à 34 ans que l'on retrouve les plus grandes proportions de consommateurs de drogues (plus de 50 %).





CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS

**95, rue de l'Ours
Wendake (Québec) G0A 4V0**

Téléphone : 418.842.7672

www.cepn-fnec.com



**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR**

**250, place Chef Michel Laveau (local 102)
Wendake (Québec) G0A 4V0**

Téléphone : 418.842.1540

www.cssspnql.com